

conditions générales de vente

HEURES D'OUVERTURE : 10 h à 12 h et 14 h à 18 h, du lundi au vendredi

1 – PRÉSENTATION DES LOTS

- a) Dans le catalogue tous les lots sont décrits très soigneusement. Ils sont garantis authentiques et conformes à leur description et nous les signons sur demande à partir de 50 €.
 - **Les photographies abondantes, en couleur, tiennent lieu de complément de description pour l'état des dentelures, des marges et des oblitérations.**
 - **Aucune réclamation ne sera admise pour ces motifs.**
- b) Les lots sont aussi disponibles à l'examen en notre magasin où ils sont exposés durant la dernière semaine précédant la date de clôture de la vente.
- c) Nous adreßons des photocopies de nos lots sur demande (joindre une enveloppe affranchie portant vos nom et adresse ainsi que 0,50 € par pièce) et répondons à toute demande raisonnable de renseignements complémentaires. Nous ne faisons pas de photocopie pour les lots de plus de cinq pièces et n'envoyons pas de scan.

2 – CLÉ DU CATALOGUE

- a) La numérotation et la cote sont celles du catalogue Yvert et Tellier en cours, ou à défaut, celles du catalogue Maury. En cas d'impossibilité, nous avons retenu celles du catalogue couramment utilisé en l'espèce. Pour certaines pièces présentées et dont la qualité ou la rareté leur accorde une valeur sans aucun rapport avec une cote, nous avons indiqué une valeur d'estimation qui figure entre parenthèses.
- b) **Bien que se voulant précises, les cotes (ainsi que le nombre de timbres, lettres, cartes postales ou documents), ne sont donnés qu'à titre indicatif. Une erreur dans leur montant ne saurait faire annuler leur attribution.**
 - **Aucune réclamation ne sera admise pour ce motif.**
- c) Les lots non signalés (x), x ou xx sont considérés comme oblitérés.
- d) Toute pièce d'une valeur de plus de 100 € et photographiée est accompagnée d'un certificat de garantie et d'authenticité gratuit.

3 – ORDRES D'ACHAT

- a) PHILATEL exécute les ordres qui lui sont adressés, sans aucune commission, au mieux des intérêts de l'acheteur. Celui-ci doit indiquer la limite qu'il est disposé à payer, les ordres non chiffrés ne seront pas pris en considération. Il est bien entendu que cette offre limite demeure absolument et strictement confidentielle.
- b) Pour les nouveaux Clients, seuls seront acceptés les ordres accompagnés d'arrhes ou de références bancaires (relevé d'identité bancaire) ou philatéliques (nom du négociant avec lequel le Client a l'habitude de traiter).
- c) **Nos ventes étant entièrement traitées par l'informatique, il est important de vérifier l'exactitude des numéros des lots soumissionnés afin d'éviter toute contestation lors de l'attribution qui restera irrévocable.**
 - **Aucune réclamation ne sera admise pour ce motif.**
 - **Cependant, afin d'être agréable au Client qui fait rarement d'erreur, nous acceptons exceptionnellement le retour et l'annulation du lot sous réserve d'un règlement forfaitaire de 20 % TTC du montant adjugé pour nos frais.**

4 – ATTRIBUTION DES LOTS

- a) Chaque lot est attribué au titulaire de l'offre la plus élevée. Le prix d'attribution est fixé à 4 € au-dessus de l'offre immédiatement inférieure à celle du titulaire de l'offre la plus élevée. Exemple : Si les deux offres les plus élevées sont, pour un même lot, de 80 à 90 €, le lot sera attribué à 84 € à l'amateur ayant offert 90 €. Les acheteurs peuvent ainsi fixer, pour des lots qui les intéressent tout particulièrement, des ordres élevés sans pour autant avoir à les payer au prix maximum.
 - En cas d'offres identiques pour un même lot, celui-ci est adressé au premier ordre reçu en nos bureaux.
 - En cas d'offre unique pour un lot, celui-ci est attribué à son prix minimum.
- b) **En cas de non-exécution des ordres qui nous sont confiés, pour quelque raison que ce soit, nous déclinons toute responsabilité.**

- Vous devez obligatoirement porter votre choix sur un N° lot. En cas de mention « ou », seul le 1^{er} lot pourra être retenu.

5 – FACTURATION ET RÈGLEMENT

- a) L'acquéreur n'aura aucun frais supplémentaire à régler en dehors des frais d'emballage, de port et d'assurances qui sont proportionnels au nombre et à la valeur des lots acquis.
 - Pour les lots volumineux, fragiles ou exigeants des soins particuliers une facture additive sera envoyée.
- b) La vente est faite au comptant. Les timbres restent la propriété des vendeurs jusqu'au paiement intégral à intervenir sous dix jours, à compter de leur réception.
 - Important : Pour obtenir un paiement différé de votre facture, il est IMPERATIF d'en faire la demande sur votre ordre d'achat.
- c) Sauf après accord avec PHILATEL, les lots attribués qui seront réservés au magasin ne seront pas conservés au-delà de trois semaines.
 - Egalement sauf accord préalable et personnel avec PHILATEL et en raison des taux bancaires actuels, tous les Clients qui n'auront pas réglé leur facture dans le mois se verront pénaliser d'agios de 2 % par mois entamé (la date de la facture servant de base de calcul).
- d) Les factures ETRANGER sont majorées de 8 € pour les frais d'encaissement par chèque. Ceci ne concerne pas les chèques payables sur Paris ou les virements sur notre compte bancaire.
 - Les Clients résidant hors de France devront s'acquitter du montant de leur facture par mandat international ou par virement sur notre compte bancaire avant l'envoi des lots.

6 – PRIX ATTEINTS ET LOTS INVENDUS

- a) Toute personne ayant adressé un ordre d'achat recevra la liste des prix atteints.
 - Les frais d'envoi de la liste des résultats ne seront pas facturés.

7 – ENVOI DES LOTS

- a) Les lots attribués sont envoyés par courrier recommandé, par Valeur Déclarée ou par Transporteur en fonction de la valeur, du poids et de la fragilité des lots acquis. Ces envois s'effectuent à compter du 8^e jour suivant l'attribution de la Vente. Ils s'échelonnent nécessairement sur plusieurs jours, nous invitons aimablement nos Clients à ne pas s'impatienter et à ne pas téléphoner inutilement. Des frais complémentaires de port pourront être facturés s'ajoutant à ceux figurant sur la facture dans le cas où l'expédition des lots acquis exige des soins particuliers.
- b) Pour des raisons de sécurité, aucun envoi ne sera effectué en Port Simple sauf si le paiement est fait avant l'expédition. Toutes nos expéditions seront faites en Recommandé.

8 – CONTESTATION

- a) Toute contestation, pour être prise en considération, devra nous parvenir dans les cinq jours après réception des lots. Le lot contesté devra être obligatoirement accompagné de son bristol d'origine.
- b) **En aucun cas, après vente, les lots composés de cinq pièces et plus ne pourront être repris car invérifiables.**
 - **Aucune réclamation ne sera admise pour ce motif, en raison du soin apporté par nos Collaborateurs à la désignation de ces lots dont le prix de départ est toujours calculé au plus bas.**
- c) Tous les lundis, un « Comité des retours » se réunit en nos locaux et chaque cas est examiné avec le plus grand soin par nos Experts.
 - **Un retour injustifié entraînera l'arrêt immédiat et définitif de tout échange commercial avec PHILATEL.**
- d) En cas de litige grave, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent.

critères de qualité

Des qualificatifs ou des symboles alphabétiques sont actuellement utilisés selon le tableau ci-après :

| | |
|-----------------------|--|
| défx | = défectueux |
| lég. déf. | = léger défaut ou légèrement défectueux |
| B | = beau : sans défaut très marqué : 1 - possibilité de défaut non visible au recto. 2 - possibilité d'avoir une oblitération lourde. 3 - peut avoir 2 ou 3 dents courtes. 4 - peut avoir une hétérogénéité dans la pâte du papier. 5 - il peut s'agir d'une couleur un peu passée. |
| B/TB | = beau à très beau : le timbre est « presque » TB, possibilité d'un infime défaut. 1 - généralement ces 2 termes désignent une série, un lot ou une collection pouvant comporter certains timbres B et certains autres TB. 2 - s'il s'agit d'un seul timbre, il y a possibilité d'un très infime défaut difficilement qualifiable. |
| 1 ^{er} choix | = entre légèrement défectueux et très beau. Ex. : décentrage normal ou oblitération un peu lourde ou quelques dents courtes ou couleur légèrement éclaircie ou gomme un peu faible. |
| TB | = très beau : timbre sans défaut et de belle qualité. |
| TTB | = très très beau : « + que » très beau. |
| SUPERBE-LUXE | = pièce hors du commun, prix d'amateur (sup.). |

abréviations

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|----------|--|
| ✉ | Lettre ou document entier | LAS | Lettre autographe signée (lettre écrite et signée de la main de l'auteur) |
| △ | Fragment, devant | PAS | Pièce autographe signée (autre qu'une lettre écrite ou signée de l'auteur) |
| ○ | Oblitéré | LS | Lettre signée (signée seulement par l'auteur – Texte écrit par une autre main ou dactylographié) |
| CàD | Cachet à date | L | Loi |
| GFI | Cachet à date - Grand Format illustré | D | Décret |
| (+) | Neuf sans gomme | P | Proclamation |
| + | Charnière normale | LP | Lettre-Patente |
| ++ | Sans charnière | s.l.n.d. | sans lieu ni date |
| GNO | Gomme non originale | LAC | Lettre avec correspondance |
| HdF | Haut de Feuille | LSC | Lettre sans correspondance |
| BdF | Bord de Feuille | CPA | Carte postale ancienne |
| CdF | Coin de Feuille | CP | Carte postale |
| défx | Défectueux | S.d. | Sans date |
| l. d. | Légerement défectueux (= p.d.) | Sbd | Signé en bas à droite |
| Coll. | Collection | Sbg | Signé en bas à gauche |
| (C/...) | Cote | HST | Huile sur toile |
| SUP | Superbe | NB | Gravure en noir et blanc |
| TTB | Très très beau | LMM | Lettre avec mention manuscrite |
| TB | Très beau | LSM | Lettre sans mention |
| 1 ^{er} chx | Premier choix courant | LMI | Lettre avec mention imprimée |
| B | Beau | | |
| PC | Oblitéré petits chiffres | | |
| GC | Oblitéré gros chiffres | | |
| T.E. | Tous états | | |

TB, TTB, SUP. : Ces trois derniers qualificatifs ou symboles ont été imposés par l'usage et proviennent d'une escalade dans les superlatifs que l'on a enregistré chez certains confrères. Bien entendu l'attribution de ces qualificatifs est subjective. L'essentiel est de rester honnête quant à leur application à tel timbre considéré.